

DEL-2022-88

L'An deux mille vingt deux, le trente et un mars, à 9 heures 45, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 24/3/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes LAFARIE, PARIS.

MM. AEBISCHER, BACHELLARD, BAUD-GRASSET, BOISIER, BONTEMPS, BOUCLIER, BOUVARD M, BUFLIER, CHASSAGNE, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FONTAINE, FRANCOIS, GAUDIN, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, PAULY, PENHOUËT, PERRISSIN-FABERT, PETIT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, ROLLIN, SIBILLE, STEYER.

Suppléant :

M. SAUVAGET.

Avaient donné pouvoir :

Mmes DETURCHE, MUGNIER.

MM. BOUVARD C, CHENEVAL JP, CHENEVAL P, GILBERT, OBERLI.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, GOURDIN, MERMIER, TARAGON.

MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BARBIER, BARTHALAIS, BLOUIN, BURNET, CALONE, CARTIER, CAVAREC, CHARRAT, CONDEVAUX JF, DEFAGO, DUNAND, GENOUD, GILET, GILLET, GONDA, HAVEL, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEOTY, LEROY, LOMBARD, MARTIN-COCHER, MATHIAN, MEYNET-CORDONNIER, MODURIER, PELLARIN, PEROU, PERRET, ROSSINELLI, RUBIN, SADDIER, TOURNIER, TRUFFET, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

M. AMOUDRY, ancien Président.

M. BOMBAIL : Payerie départementale.

M. PAILLOLE : Syan'EnR

Mmes ASSIER, CARRERA, DARDE, FORSTER, GIZARD, JAILLET, PERINEL,

MM. BAILLY, CHALLEAT, GATINET, JEZEQUEL, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 83

Présents : 31

Représentés par mandat : 7

En application des dispositions des lois n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 et n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, fixant le quorum au tiers des membres de l'assemblée délibérante, le Comité peut valablement délibérer.

Objet : PERSONNEL DU SYNDICAT - SUPPRESSION ET CREATION DE POSTES ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Exposé du Président,

Pour faire suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 3 mars 2022, 7 postes sont proposés à la création, dont 2 en contrat de projet :

- 3 postes de conseillers énergie (technicien - catégorie B), au sein de la Direction Energie, pour répondre au développement de ce service, 33 nouvelles collectivités ayant sollicité le SYANE depuis janvier 2022,
- 1 poste de technicien gestion du fonds chaleur en contrat de projet de 3 ans (technicien - catégorie B) au sein de la Direction Energie, renouvelable une fois après contractualisation avec l'ADEME, pour

accompagner les porteurs de projets de chaleur renouvelable sur une partie du territoire de la Haute-Savoie,

- 1 poste d'ingénieur chargé du suivi des relations avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) (ingénieur - catégorie A), au sein de la Direction Energie, pour répondre aux besoins liés aux nouvelles adhésions des EPCI pour la mise en place des feuilles de route annuelles et à leur animation,
- 1 poste de gestionnaire maintenance/exploitation Eclairage Public (technicien - catégorie B) au sein de la Direction Générale Adjointe en charge des services techniques, dédié au suivi de l'Exploitation - Maintenance en Eclairage Public,
- 1 poste de technicien en contrat de projet de 3 ans au sein du service Travaux fibre optique Direction Générale Adjointe en charge des services techniques pour la complétude des poches FTTH.

Par ailleurs, en complément, il est proposé :

- de supprimer un poste d'attaché au sein du service communication, l'agent occupant ce poste ayant quitté le Syane pour une disponibilité de plus d'un an,
- de supprimer un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe et de créer un poste d'attaché au sein de la Direction des Affaires Juridiques, les besoins de la direction ayant fortement évolué en matière d'accompagnement juridique des services,
- de supprimer un poste de technicien principal 1^{ère} classe en charge des réseaux de chaleur rattaché à la Régie Syan'chaleur, et de créer un poste d'ingénieur chef de projet de réseaux de chaleur et de froid en raison des missions réalisées,
- de supprimer deux postes de technicien principal 2^{ème} classe, et de créer deux postes de technicien principal 1^{ère} classe afin de pouvoir nommer des agents suite à avancement de grade et avis favorable du Comité Technique du Syane, en conformité avec les Lignes Directrices de Gestion.

Compte tenu de ces éléments, le tableau des emplois et des effectifs est ainsi modifié :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31/03/2022	ANCIEN EFFECTIF			Modification au 31/03/2022	NOUVEL EFFECTIF		
	Postes permanents Budgétisés Contrats de Projets	Postes non permanents	TOTAL DES POSTES		Postes permanents Budgétisés Contrats de Projets	Postes non permanents	TOTAL DES POSTES
EMPLOI FONCTIONNEL	3		3		3		3
DIRECTION GENERALE	3		3	0	3		3
Directeur Général 40-80 000h	1		1		1		1
Directeur Général Adjoint 40-150 000h	2		2		2		2
FILIERE ADMINISTRATIVE	35	1	36	-1	34	1	35
A	6	0	6	0	6	0	6
Attaché principal	1		1		1		1
Attaché	5		5	0	5		5
B	15	1	16	-1	14	1	15
Rédacteur ppal 1 ^{cl}	4		4		4		4
Rédacteur ppal 2 ^{cl}	6		6	-1	5		5
Rédacteur	5	1	6		5	1	6
C	14	0	14	0	14	0	14
Adjoint administratif ppal 1 ^{cl}	4		4		4		4
Adjoint administratif ppal 2 ^{cl}	2		2		2		2
Adjoint administratif	8		8		8		8
FILIERE TECHNIQUE	69	1	70	7	76	2	78
A	27	0	27	2	29	0	29
Ingénieur principal	8		8		8		8
Ingénieur	19		19	2	21		21
B	40	1	40	5	45	2	47
Technicien ppal 1 ^{cl}	6		6	1	7		7
Technicien ppal 2 ^{cl}	34		34	4	38	1	39
Technicien	0	1	0		0	1	1
C	2	0	2	0	2	0	2
Adjoint technique ppal 2 ^{cl}	2		2		2		2
Total général	107	2	109	6	113	3	116

Les crédits seront inscrits au budget du SYANE.

Les membres du Comité syndical sont invités à :

1. approuver la création de six postes dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux, dont deux postes en contrat de projet, l'un de 3 ans renouvelable 1 fois, et l'autre de 3 ans,
2. approuver la création d'un poste dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux,
3. approuver la suppression d'un poste d'attaché au sein du service communication,
4. approuver la suppression d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe et la création d'un poste d'attaché,
5. approuver la suppression d'un poste de technicien principal 1^{ère} classe et la création d'un poste d'ingénieur chef de projet de réseaux de chaleur et de froid au sein de la Régie Syan'Chaleur,
6. approuver la suppression de deux postes de technicien principal 2^{ème} classe et la création de deux postes de technicien principal 1^{ère} classe,
7. autoriser le recrutement d'agents contractuels sur ces emplois permanents conformément à l'article L.332-8-2 du Code général de la fonction publique,
8. approuver la modification du tableau des emplois et des effectifs qui en découle.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.


Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE